

La lettre des chasseurs charentais N°20

Assemblée Générale

Plus de 500 représentants de territoires de chasse étaient réunis le 22 avril dernier à Champniers, lors de l'assemblée générale de la Fédération des Chasseurs. L'ambiance studieuse et responsable montre que les chasseurs charentais sont soucieux de leur avenir.

En guise d'édito, nous publions l'intégralité du rapport moral du Président, Monsieur Bruno MEUNIER qui retrace faits marquants et l'activité de l'année écoulée.



« Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Il me revient, une nouvelle fois de vous donner lecture du rapport moral. En effet, l'année dernière, vous m'avez reconduit, à une large majorité, au poste d'administrateur. Ensuite, mes collègues ont souhaité que je poursuive le travail entrepris à la présidence de la Fédération. Soyez tous remerciés de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que la saison 2016-2017 fut placée sous le signe du sanglier. La bête noire a été l'objet de nombreuses attaques et a occupé une grande partie de notre temps, personnels et administrateurs, durant l'année écoulée.

La problématique, concernant son abondance dans certains secteurs, est très complexe et de nombreux facteurs entrent en ligne de compte. Les raisons, multiples, sont fluctuantes selon les endroits.

Devant les dégâts, quelquefois conséquents, la Fédération, les chasseurs sont montrés du doigt comme étant les principaux responsables de cette situation.

L'accusation est facile quand on ne veut pas se donner la peine de chercher ou qu'on ne veut pas comprendre les raisons qui ont amené à de telles situations extrêmes sur le terrain.

Si quelquefois, et je dois le reconnaître, les difficultés peuvent émaner de chasseurs irresponsables qui laissent les populations augmenter de façon inconsidérée, la plupart du temps, les causes sont étrangères au monde cynégétique. Nous sommes victimes des endroits pas ou très peu chassés qui, si peu qu'ils soient embroussaillés, deviennent de véritables sanctuaires.

Est-ce notre faute, si des propriétaires ont décidé que les chasseurs seraient des personnes non grata sur leurs terrains ! Sûrement pas.

Est-ce normal, si en milieu très urbanisé et le long des grandes voies de circulation on trouve des fourrés inextricables où les animaux sont tranquilles dans la journée et vont, la nuit, se nourrir dans les cultures environnantes. Là encore, notre responsabilité ne saurait être engagée.

Tout le monde s'accorde sur le constat, mais les divergences apparaissent quant aux remèdes à apporter. La Fédération s'est toujours opposée au classement nuisible du sanglier et elle continuera à l'être. Ce n'est pas une lubie de notre part, ce n'est pas une forme d'opposition irrationnelle, nous ne nous arcboutons pas sur ce positionnement de façon irresponsable, mais les chiffres sont là, incontestables et nous donnent raison.

Dans les 18 départements où ce classement a été acté, cela n'a aucunement solutionné le problème. Depuis 3 ans, dans ces départements, les populations continuent à croître de manière inexorable.

Alors, je dis à ceux qui ont voulu expérimenter cette mesure sur trois secteurs charentais : « Vous vous trompez. Vous leurrez le monde agricole en faisant miroiter la baisse des dégâts ». Il est fortement dommage, que lors du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage du 1^{er} février dernier, où la décision a été prise, nous n'ayons pas pu faire valoir nos arguments qui s'appuyaient, pourtant sur des chiffres irréfutables. Sous la pression d'une partie des agriculteurs, le classement nuisible avait déjà été pris, en amont de la réunion, décision que je regrette profondément.

Il est vrai que la chasse ne représente qu'un loisir face aux difficultés actuelles de la profession agricole. Nous en sommes parfaitement conscients, mais nous ignorer, ne pas vouloir entendre notre point de vue, balayer le travail de nos techniciens, succomber aux sirènes de la facilité, ne feront, à coup sûr, qu'empirer les choses.

Le jour où nous, chasseurs, ne seront plus sur le terrain, qu'arrivera-t-il ? On ne veut pas ou on ne souhaite pas entendre les spécialistes que nous sommes. Je suis sincèrement désolé, mais si nous ne détenons pas forcément la vérité, et il serait outrecuidant de ma part de le penser, au moins avons-nous des actions à proposer. C'est ce que je m'efforce de marteler auprès de nos partenaires sur ce dossier, que sont la chambre d'agriculture, la DDT, les louvetiers et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

L'entente que je prône ne semble pas faire l'unanimité. Et pourtant, je suis persuadé que c'est ensemble, dans le respect des prérogatives des uns et des autres, en mutualisant nos compétences que nous arriverons, peut-être, et je dis bien peut-être, à solutionner le problème sanglier.

C'est en partenariat avec les louvetiers, avec des opérations dans des zones bien ciblées, zones qui sont pas ou très peu chassées, en partenariat avec les sociétés de chasse locales, qu'il faut s'attaquer à ces compagnies de sangliers sanctuarisées.

C'est en partenariat avec l'administration, avec une volonté sans faille qu'il faudra obtenir le débroussaillage des terrains situés dans la périphérie d'Angoulême et le long des nationales 10 et 141, véritables pépinières de la bête noire.

C'est en partenariat avec les agriculteurs qui doivent jouer le rôle de sentinelle afin de nous avertir des problèmes, le plus en amont possible, afin que nous puissions mettre en place, rapidement, les mesures qui s'imposent. Une pose de clôture, durant un temps restreint, peut s'avérer efficace pour empêcher des dégâts importants. Cela ne résout en rien le problème, mais permet d'y apporter une solution rapide, momentanée, susceptible de préserver les intérêts agricoles.

C'est enfin, en partenariat avec les sociétés de chasse locales, c'est en partenariat avec vous qu'il faut agir pour une plus grande efficacité. Vous connaissez le terrain et vous devez être partie prenante des opérations susceptibles, après la période de chasse, de faire baisser des populations encore trop importantes.

Nous, chasseurs, notre rôle est de prélever. La fédération a pris des mesures pour faciliter ces prélèvements. Plus besoin de marquage pour les sangliers de moins de 20 kg, bracelets à prix coûtant sur les unités de gestion, en zone verte, qui avaient atteint le nombre de prélèvements de

l'année écoulée.

Je tiens à m'adresser aux quelques individus, ils sont peu nombreux, heureusement, qui, dans nos rangs, n'ont pas encore pris conscience de la situation. Ceux qui continuent à prôner des tirs ciblés afin d'augmenter de façon inconsidérée les populations, ceux qui n'entretiennent pas de bonnes relations avec leurs agriculteurs, qui ne veulent pas voir les dégâts occasionnés et qui refusent tout effort supplémentaire afin de mettre en place des mesures de protection, qui n'utilisent pas les modes de chasse mis à leur disposition à partir du 1^{er} juin.

Mais je m'adresserai aussi à certains agriculteurs. Ceux qui tirent revenu de la chasse en louant leurs terres et qui n'hésitent pas, en parallèle, à déposer des dossiers de dégâts, indemnisés par l'ensemble du monde cynégétique, ceux qui refusent catégoriquement tout moyen de prévention, en particulier les clôtures pourtant disponibles et dont la pose serait assurée par nous mêmes, ceux qui refusent de voir un chasseur arpenter leur terrain, ceux qui souhaiteraient l'éradication de tous les grands gibiers...

Je leur dis, à tous, vous vous trompez de combat. Sans une entente avec les chasseurs, les agriculteurs subiront encore plus de dégâts.

Sans une entente avec les agriculteurs, les chasseurs perdront de leur crédibilité et entraîneront la chasse à sa perte.

Chacun doit comprendre la situation délicate dans laquelle nous nous trouvons et ce n'est pas en ne s'acceptant ni les uns, ni les autres, par ces réactions extrémistes que nous solutionnerons ce dossier.

Je souhaite que le sanglier ne devienne pas un fléau. La bête ne le mérite pas. C'est un gibier noble dont la chasse, à l'instar d'autres gibiers, est passionnante. Il a ses fans, il a ses adeptes, il a ses passionnés. Nous devons absolument revenir à une situation acceptable pour continuer à le chasser comme il mérite de l'être.

Mais en aucun cas, il doit être le gibier roi dans notre département, d'autres postulent à ce qualificatif. Attention à ce qu'il ne le devienne pas au détriment des autres espèces. Notre passion est diverse, multiple et c'est ce qui en fait sa richesse et sa force. Le tout sanglier ne serait être un remède aux problèmes rencontrés, aujourd'hui par notre activité. Le penser serait une grave erreur et desservirait à long terme nos intérêts. Nous devons tous en être conscients.

Les mises en réserve des bois, pour sauvegarder le grand gibier ne sont plus d'actualité. L'espace chassable doit être préservé, accessible à tous, quelque soit le mode de chasse pratiqué.

Si le sanglier a occupé une grande partie de notre temps, les autres projets menés n'ont pas été délaissés et nous ont permis de recueillir quelques satisfactions.

Je parlerai tout d'abord du permis à 0 euros. Nous récoltons, cette année les fruits des efforts entrepris depuis maintenant deux ans.

80 % des nouveaux chasseurs de la saison précédente ont repris leur permis lors de cette dernière campagne cynégétique. C'est grâce à vous, grâce à l'accueil qui leur a été réservé dans vos sociétés, grâce à l'accompagnement sur le terrain que ce très bon pourcentage a pu être atteint.

L'année dernière, les candidats se sont encore bousculés pour passer leur permis de chasser. De nombreuses sessions supplémentaires de formation et d'examen ont été mises en place. Je voudrais remercier, ici, nos formateurs, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, pour l'excellent travail réalisé. Nous avons ainsi, rattrapé notre retard et pratiquement tous les postulants ont pu passer l'épreuve en 2016.

Nous surfons sur une dynamique positive et pour la première fois depuis de nombreuses années, nous avons enregistré, cette saison, 200 chasseurs de plus que l'année dernière. À quelques unités près, nous nous approchons du seuil des 13 000 pratiquants en Charente. J'espère que ce seuil sera largement dépassé au cours de la prochaine saison.

Si on pense que nous perdions environ 350 chasseurs annuellement, nous pouvons, tous ensemble, à quelque niveau que ce soit, être fier du travail accompli.



Cette opération se poursuivra encore cette année. Une nouvelle campagne publicitaire dans les deux grandes villes du département, Angoulême et Cognac, est en cours. J'en profite pour remercier tous nos sponsors qui sont nos partenaires dans ce projet et qui, par leur apport financier, nous permette d'alléger le coût d'une telle opération.

Un autre domaine, où nous enregistrons, là encore, de bons résultats est celui de la biodiversité. Lors du dernier questionnaire qui vous a été adressé concernant vos attentes pour le prochain Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, vous avez été nombreux à demander une orientation petit gibier, en insistant plus particulièrement sur des aménagements à réaliser favorable à la petite faune.

Nous y travaillons à travers le projet associatif "petit gibier" ainsi que tous les projets que nous avons initiés sur ce thème.

Notre rôle est de travailler sur l'amélioration des territoires ordinaires particulièrement dégradés en matière de biodiversité. Nous sommes agréés au titre de protection de l'environnement et à ce titre, nos actions s'intègrent dans les plans gouvernementaux.

Les chasseurs charentais sont partenaires des collectivités territoriales. À travers le diagnostic de territoire dans le cadre du projet associatif "petit gibier", nous conseillons et accompagnons les mairies dans la réalisation d'aménagements dans le cadre de la reconquête du biotope communal.

Les chasseurs charentais sont partenaires des agriculteurs. Le projet Agrifaune mené sur la commune de Montigné a permis l'achat d'un matériel spécifique permettant la mise en place de couverts herbacés dans les vignes.

Dans le cadre de l'obligation de mettre en place des Cultures IntermédiaIRES Pièges à Nitrate (CIPAN) nous proposons aux exploitants des mélanges de semences plus valorisants sur le plan faunistique.

Nous participons à la valorisation des bandes enherbées, bandes tampons obligatoires en bordure des cours d'eau.

Les chasseurs charentais sont partenaires de l'association Prom'haies. Les sociétés de chasse, sont initiatrices de replantations ou de repousse de haies. Les écoles primaires sont souvent associées lors de ces journées de plantation et découvrent, ainsi, le rôle prépondérant de la haie en zone de plaines.

Les chasseurs charentais sont partenaires du Réseau de Transport Electrique (RTE) et du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité (ENEDIS). Une convention signée avec ces deux organismes nous permet d'aménager des espaces en faveur de la faune sauvage sous les lignes à haute et moyenne tension, ainsi que la mise en place de couverts arbustifs sous les pylônes.



Ces actions en faveur de la biodiversité peuvent, parfois, être ressenties comme très éloignées des préoccupations

quotidiennes des chasseurs. Et pourtant, je suis persuadé que c'est grâce à ces actions environnementales que la chasse, que les chasseurs retrouveront leur crédibilité vis-à-vis du grand public.

Comme vous pouvez le voir, les projets que nous menons dans ce domaine sont nombreux. Les aménagements que nous proposons permettent de retrouver, dans une nature dégradée, des couverts environnementaux qui n'existaient plus, une petite faune riche et variée, un biotope favorable au petit gibier de plaine, une attractivité renforcée pour notre passion auprès des nouveaux chasseurs, une renaissance de cette activité ancestrale qu'est la chasse, tout ceci nous permettra de l'inscrire dans la durée.

J'aurais pu, également, à cette tribune, développer notre action concernant la récupération des déchets de venaison. Deux bacs sont déjà en place, deux autres, renforceront la saison prochaine le maillage dans le sud Charente, zone où sévit la tuberculose bovine.

J'aurais pu vous parler des interventions appréciées de notre animatrice auprès des scolaires et du grand public pour faire partager nos connaissances sur la faune sauvage et ses habitats.

Du travail de notre service technique sur la mise en place de nouvelles unités de gestion, de nouveaux indices cynégétiques qui nous permettront, à terme, d'avoir une meilleure idée sur l'évolution des populations de cervidés.

Des projets associatifs petit gibier, prévention, sécurité.

De la récupération des douilles vides pour une valorisation qui démarrera dès la saison prochaine, de la mise en ligne de la bourse aux territoires...

Bref, je crois que la matinée serait trop courte pour vous entretenir de tous ces sujets.

À côté des missions de service public que l'état nous a confiées, votre Fédération, grâce au travail des personnels que je veux remercier ici, grâce à l'investissement de vos administrateurs, continue à proposer la mise en place d'actions pour encore mieux vous servir, pour encore mieux servir la chasse.

Pour terminer ce rapport moral, j'aborderai rapidement les actions régionales et nationales.

La région Nouvelle-Aquitaine a maintenant un an d'existence. Trois réunions nous ont permis,

déjà, de réfléchir à des projets. Bientôt vous découvrirez la revue « Le chasseur en Nouvelle Aquitaine » qui se substituera maintenant au « Chasseur en Poitou-Charentes » et dont le lancement aura lieu à Cognac le 23 juin prochain. Vous ne serez pas dépaysé, notre revue ayant servi de modèle, la structure restera la même avec des infos nationales et des pages réservées à l'actualité de chaque département.

Cet échelon régional doit se mettre au service de tous les chasseurs de Nouvelle-Aquitaine. Nous serons très vigilants à ce que cette structure soit initiatrice d'actions concrètes, ne se substituant pas mais venant en complément de nos actions départementales.

Elle devra passer, forcément, par une mutualisation des moyens et des savoir-faire de chaque fédération afin de générer une économie de finance et de temps.

Au niveau national, l'année 2016 a vu l'élection d'un nouveau président à la tête de la Fédération Nationale des Chasseurs : Willy Schraen. Ses premiers écrits, ses premières prises de parole vont dans le bon sens. Mais cela ne suffit pas. Nous attendons maintenant des actes qui nous permettront de juger sa réelle capacité à défendre la chasse au niveau national et international.

En tant que président d'une fédération départementale du Sud-Ouest, je me permettrai de lui donner un conseil. Attention de ne pas opposer le nord au sud. Nos manières de concevoir la chasse, nos pratiques, certes ne sont pas tout à fait les mêmes, mais elles sont tout aussi louables. Je regrette que dans le bureau de la Fédération Nationale des Chasseurs, on ne trouve aucun représentant de la Nouvelle-Aquitaine, pourtant première région cynégétique française. Notre président devra faire preuve d'ouverture, rassembler, comprendre afin d'unir toutes les forces vives, sans discrimination, au service de la chasse, toute la chasse française.

Pour conclure je citerai Jean-Jacques Brochier, journaliste et écrivain français, passionné de chasse. Dans son ouvrage « Vive la chasse » il écrivait :

« La chasse, c'est le goût de l'espace, une certaine façon d'habiter le monde par la manière de s'y déplacer, de s'y comporter, d'y vivre. »

Oui, nous sommes ancrés dans nos territoires charentais, nous y vivons, sachons en être digne. Agissons en chasseurs responsables, conscients de nos actes, conscients de notre rôle, conscients de notre capacité d'action, fiers de notre loisir : la chasse ».



Les cotisations votées par l'assemblée
générale de la Fédération des Chasseurs
le 20 avril dernier

BUDGET 2017/2018

COTISATION FEDERALE: 70 €

ADHESION TERRITOIRES : 240 €

PRIX/ha CONTRATS DE SERVICE: 0,29 €

TIMBRE SANGLIER : 8 €

BRACELET SANGLIER ZONE VERTE C.S. : 28 €

BRACELET SANGLIER ZONE BLANCHE C.S. : 17 €

BRACELET CHEVREUIL C.S. : 22 €

BRACELET CERF C.S. : 90 €

BRACELET DAIM : 50 €

BRACELETS en parcs : 22 €

Ces montants intègrent la remise de 50% pour les
territoires en contrat de service

LA SECURITE AVANT TOUT !

La quasi unanimité des présidents d'association de chasse, de nombreux membres de bureau et chasseurs sont directeurs de battue.

L'objectif et le rôle de la Fédération des chasseurs de la Charente sont de tout mettre en œuvre pour éviter au maximum que la responsabilité de ces bénévoles soit engagée en cas d'accident ou d'incident.

Le Conseil d'Administration a proposé des remises exceptionnelles pour les territoires qui souhaitent s'équiper de matériel conforme à la réglementation pour une meilleure sécurité des tiers et des chasseurs.

Plus que quelques
jours pour commander

**PROMOTION
EXCEPTIONNELLE**

POSTE DE TIR SURELEVE
Hauteur plancher 150 cm



30.00 € ~~67.00 €~~

GILET DE SECURITE
Gilet floqué FDC16



3.50 € ~~6.10 €~~

PANNEAU AGREE POUR SIGNALISATION TEMPORAIRE
Hauteur 118,30 cm – largeur 101,80 cm



27.60 € ~~59.40 €~~

**Commande avec règlement prise en compte par ordre
d'arrivée et jusqu'à épuisement de l'enveloppe disponible**

(SUR DEMANDE, POSSIBILITE D'ENCAISSEMENT DU CHEQUE LA 2^{EME} QUINZAINE DE SEPTEMBRE)

OFFRE UNIQUE A SAISIR

* offre réservée aux associations de chasse Charentaises adhérentes à la Fédération des Chasseurs de la Charente



Appel au territoires

Une bourse pour tous les chasseurs

Tous les territoires de chasse ont reçu un questionnaire pour alimenter une bourse aux territoires.

Les objectifs de cette action sont multiples :

- Offrir un territoire aux nouveaux chasseurs pour la première saison
- Trouver des chasseurs (nouveaux ou anciens) pour des territoires dont les effectifs sont faibles
- Favoriser l'émergence de types de chasse tels que l'approche et l'affût, la chasse à l'arc...
- Favoriser la relation entre chasseurs de différents horizons et de différentes classes d'âge

Si l'association où vous pratiquez n'a pas répondu, il n'est pas trop tard !

Nom sc ou cp : SC Exemple XXX				CARTES DISPONIBLES ET TARIFS						
Contact	Superficie	Milieu	Intérêt	Cartes 0€ nouveaux chasseurs	ANNUELLES	Tarif	Grand Gibier	Tarif	Journalière	Tarif
Mr XXXXXXX	1671 ha	plaine, céréales, prairie bois taillis	Cerf, Sanglier, Chevreuil, Lièvre, faisan Perdreau, Migrateurs	4	4	150 €	10	80 €	30	10 €

Les modes de chasse pratiqués

Le petit gibier sédentaire (Faisan - Perdrix rouge et grise - Lièvre....)			
Avec ou sans chien	Au chien d'arrêt	Au chien courant	
Oui	Oui	Oui	

Les migrateurs (grives-palombes-alouette-bécasse-caille-gibier d'eau...)			
Devant soi	Au chien d'arrêt	Palombière	Poste de tir
Oui	Oui	Non	Oui

Le grand gibier (cerf - chevreuil - sanglier) et renard...			
Gibier	En battue	Nombre d'équipes	Nombre de battues

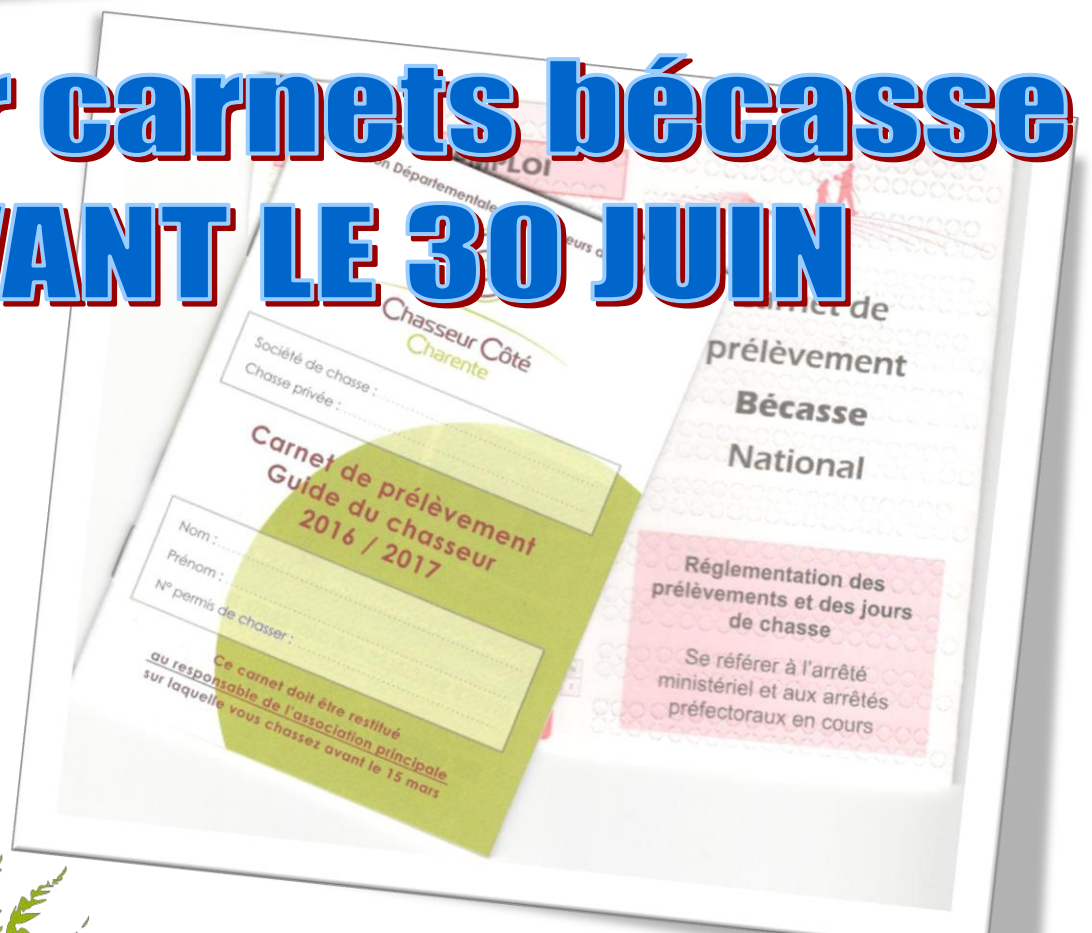


Validations par internet

Début des validations du permis de chasser 2017/2018 à partir du 15 Juin



Retour carnets bécasse AVANT LE 30 JUIN



La vie des commissions fédérales

4 questions à Pierre DUMONT, Président de la Commission Associations Spécialisées

Pourquoi une Commission Associations Spécialisées au sein de la Fédération Départementale des Chasseurs ?

« Les chasseurs Français ont su développer et maintenir au fil des siècles une incroyable diversité dans la pratique de la chasse.

Nous chassons à pied, à cheval, avec ou sans fusil, en plaine, en forêt, sur l'eau, sur terre et sous terre, à l'arc, en palombière...

Quelle richesse !

Tous les types de chasse constituent un trésor qui ne doit pas s'éteindre mais au contraire fructifier. Cet agglomérat ne constitue pas les chasses, mais LA CHASSE.

La Fédération Départementale des Chasseurs a pour objet de représenter tous les chasseurs. Il est donc normal que l'on fédère cette fabuleuse diversité.»

En Charente, combien d'associations spécialisées sont présentes ?

« Nous avons 14 associations spécialisées mais beaucoup plus de types de chasse sont pratiqués.

Chacune ou chacun pourra les retrouver ainsi que leurs coordonnées sur le site www.fdc16.com

Pour notre département, de nombreux spécialistes ne sont pas regroupés en association : chasseurs au vol, en palombière, au furet...».

Quelle est l'activité de votre Commission ?

« Je rencontre toutes les associations 2 fois par an afin de voir quels sont les problèmes des uns et des autres, comment la Fédération Départementale des Chasseurs peut les aider, mais aussi avoir leur avis sur la politique menée par la Fédération ainsi que nos projets.

Nous sommes le catalyseur pour la présence de ces associations lors des manifestations : Fête des chasseresses à Bouteville, Journées DECATHLON, Foire exposition de Barbezieux...

Nous aidons à l'organisation de concours et épreuves de chiens par la réalisation d'affiches et dotation de lots...

Lorsqu'il s'agit d'épreuves à vocation nationale ou pour des événements particuliers, un dossier est constitué et présenté au Conseil d'administration qui propose des aides spécifiques et exceptionnelles.».

Que voulez-vous dire aux chasseresses et aux chasseurs pour conclure ?

« Cette Commission est importante car chaque type de chasse spécifique a besoin de reconnaissance. En effet, même dans nos rangs, certains se méfient des pratiques qu'ils ne connaissent pas, critiquent parfois, croyant détenir la vérité et respecter une éthique qu'ils ont eux-mêmes définie.

Quelle erreur : toute chasse est belle quand elle respecte le gibier et l'ordre de la nature...».

Les membres de la Commission Associations Spécialisées :

Pierre Dumont, Joël Boutenègre, Christian Lhérieau, Bruno Meunier, Didier Texier (administrateurs), Franck Papillaud (FDC16).



La recherche du grand gibier

Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge

En Charente, deux associations spécialisées œuvrent pour rechercher le grand gibier blessé :

L'UNUCR : l'Union Nationale pour l'Utilisation du Chien de Rouge)

L'ARGGB : l'Association de Recherche du Grand Gibier Blessé.

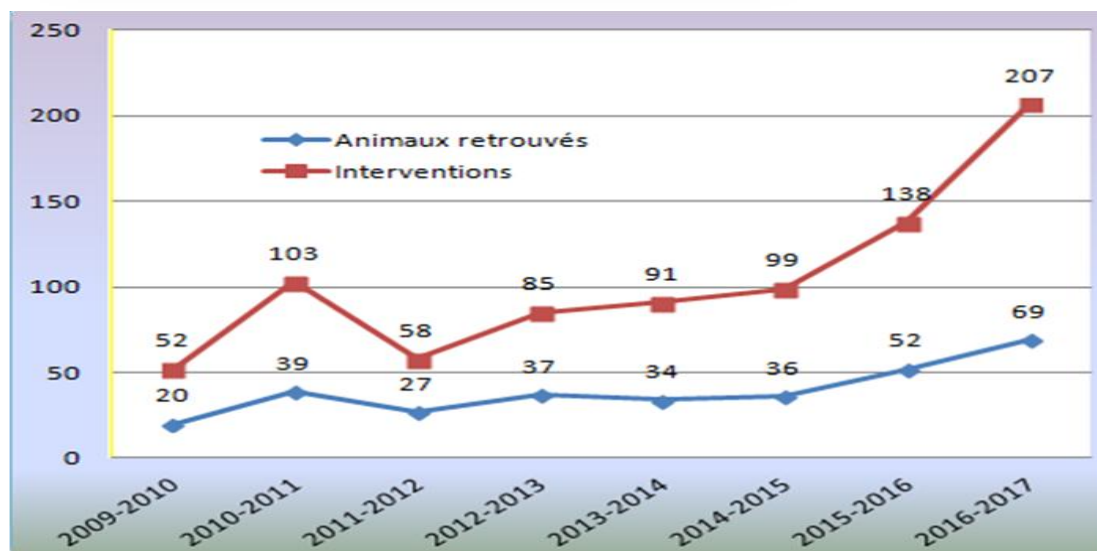


Les conducteurs charentais de ces associations ont à cœur de développer les recherches pour montrer que tous les chasseurs sont empreints d'éthique et dignes de porter le nom : chasseur.

7 conducteurs se répartissent dans ces deux associations.

Au total ils ont réalisés 164 interventions « recherche »

65 sur l'espèce chevreuil
99 sur l'espèce sanglier
5 sur l'espèce cerf



Leurs efforts ont permis de retrouver 28 chevreuils, 39 sangliers et 2 cerfs.

BONDU Romuald (St Vallier) UNUCR	☎ 05.57.32.51.01 ou 06.10.65.27.74
FENIOU Jean Claude (St Yrieix) ARGGB	☎ 05.45.90.67.02 ou 06.17.12.11.90
LEGER Serge (Brie) UNUCR	☎ 05.45.20.31.70 ou 06.89.50.37.01
LOUE Didier (Angeac Charente) UNUCR	☎ 05.45.62.56.12 ou 06.20.20.91.41
RAINAUD Philippe (St Coutant) ARGGB	☎ 05.45.31.80.37 ou 06.87.57.34.92
VIGNERON Luc (Merpins) ARGGB	☎ 05.45.35.09.75 ou 06.63.46.54.57
VIGNERON Tristan (Merpins) ARGGB	☎ 05.45.35.09.75 ou 07.60.24.04.03

ASSOCIATIONS SPECIALISEES : la chasse à l'arc en Charente



CAAC – Chasseurs à l'arc Aquitaine Charentes

Une des premières associations de chasseurs à l'arc de France. Elle fût créée en 1985 par une poignée de chasseurs archers issus de l'aquitaine et des deux Charentes. Celle-ci regroupe aujourd'hui une trentaine de passionnés concentrés désormais essentiellement sur les deux Charentes.

✓ **Ses objectifs :**

- Encourager le développement de la chasse à l'arc au niveau départemental et régional (adhérent de la Fédération Française des chasseurs à l'arc)
- Promouvoir une pratique de la chasse à l'arc porteuse de valeurs
- Rassembler, former et éduquer les chasseurs à l'arc
- Développer leurs sensibilités et leurs engagements en faveur de l'environnement.

✓ **Ses actions :**

- Participation de ses instructeurs aux journées de formation obligatoires de la Fédération des Chasseurs de la Charente.
- Participation aux manifestations locales et fêtes de la chasse afin de promouvoir la chasse à l'arc.
- Accompagnement pédagogique des nouveaux chasseurs à l'arc dans le domaine du matériel, de sa maîtrise et de l'apprentissage des différentes techniques de chasse à l'arc.

Les contacts:

Mail : assocaac@gmail.com

Président(16):

LEFEBVRE Yann –

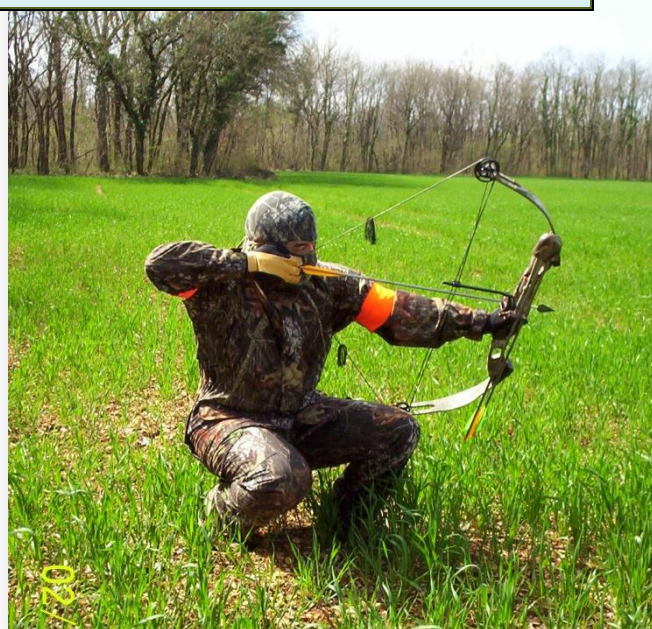
19 route des Carrières – 16440 SIREUIL

06.20.87.40.04 yann.lefebvre@cegetel.net

Vice- Président (17) :

RICHOUX Claude – L'aubetière, 9 rue de Mazureau
17220 ST MEDARD D'AUNIS

05.46.35.16.20 richouxclaud@gmail.com





CACP – Chasseurs à l'arc

Charentes-Poitou

Association spécialisée de dimension régionale. Elle fût créée en 1994, par une vingtaine de passionnés issus des 4 départements de l'ancien Poitou-charentes.

Celle-ci regroupe aujourd'hui 70 membres.

✓ Ses objectifs :

- Faire connaître et pratiquer la chasse à l'arc
- Promouvoir les techniques d'une chasse sportive désintéressée
- Promouvoir l'art de l'approche
- Promouvoir la protection, le respect et la gestion de la faune dans son biotope naturel
- Coopérer avec toutes les autorités de tutelle œuvrant dans ce sens.

✓ Ses actions :

- Organisation de 30 journées de chasse pour ses membres sur les quatre départements.
- Participation aux journées de formation obligatoire pour l'obtention de l'attestation chasse à l'arc, organisées par les fédérations départementales des chasseurs des quatre départements.
- Organisation de 2 journées de formation complémentaires pour les nouveaux chasseurs ayant suivi les journées obligatoires.
- Coaching chasse pour les nouveaux adhérents
- Adhésion à la FFCA (Fédération Française des Chasseurs à l'Arc).

Les contacts:

Mail : cacp4.blogspot.com

Président (86)

CAILLAUD Jean-François – 86130 JAUNAY CLAN

06.07.35.98.98

jef.premier@gmail.com

Délégué départemental (16)

DANIEL Patrick – Aizet – 16140 MARCILLAC LANVILLE

05.45.21.27.52

patrickdaniel007@gmail.com

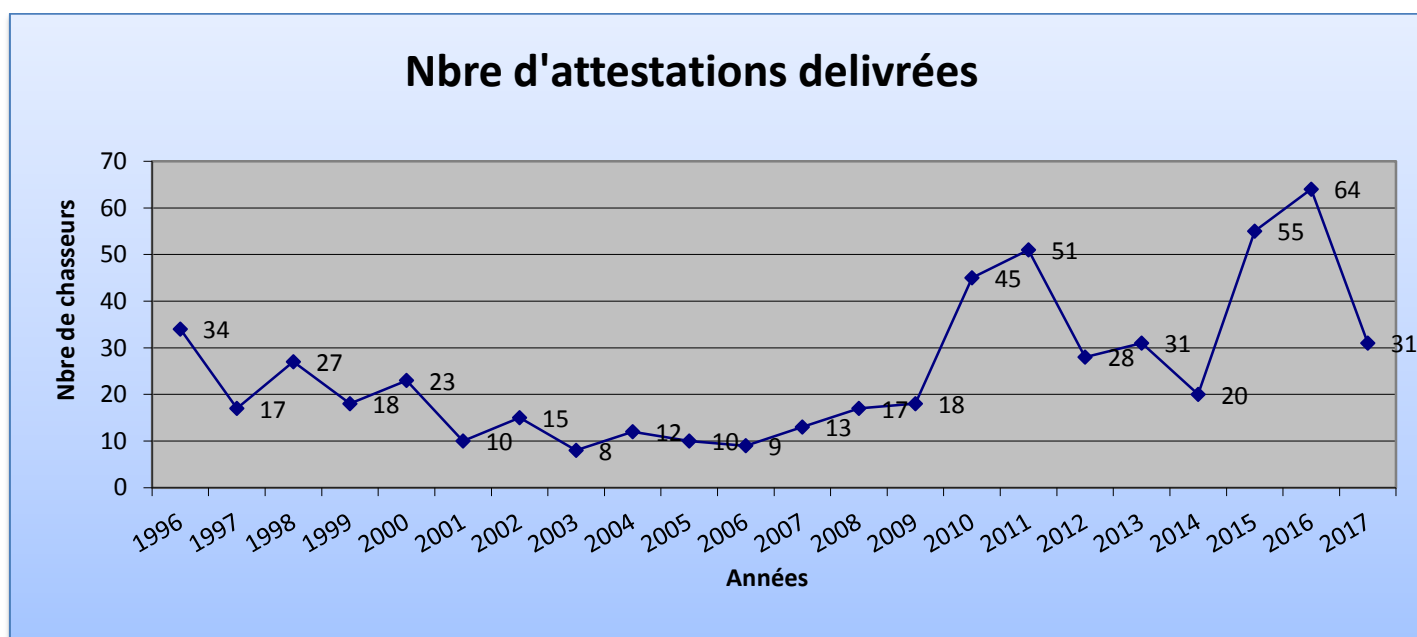


L'attestation de formation chasse à l'arc

Depuis 1995, date de la législation de la chasse à l'arc en France, les Fédérations des chasseurs ont pour missions d'organiser des journées de formation obligatoire pour l'obtention de l'attestation chasse à l'arc.

Tout d'abord organisées au niveau régional, celles-ci sont aujourd'hui réalisées dans chaque département et ce en Charente depuis 2010 avec la collaboration des associations spécialisées chasse à l'arc CAAC et CACP.

Cette formation consiste en une matinée de théorie (avec présentation du matériel, des modes de chasse à l'arc, des techniques de tir, de la sécurité et de la réglementation) et un après midi de pratique (tir de quelque flèches sur différentes cibles fixes ou mobiles, du sol ou sur des miradors avec des arcs traditionnels ou à mécanismes) permettant l'obtention de l'attestation chasse à l'arc qui doit pouvoir être présentée aux agents chargés de la police de la chasse lors d'un contrôle (accompagnée du volet permanent du permis de chasser, de la validation annuelle du permis de chasser et de l'assurance chasse obligatoire).



A ce jour, 566 chasseurs charentais peuvent pratiquer la chasse, un arc à la main.



Une retraite bien méritée

Monique JOYEUX, secrétaire administrative et de direction a décidé de faire valoir ses droits à la retraite.

Durant 40 années passées au service de la chasse, des chasseurs et de la Fédération des chasseurs de la Charente, Monique JOYEUX a toujours fait preuve d'une grande conscience professionnelle, de rigueur et d'un esprit d'entreprise remarquables.

Chargée du délicat dossier d'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier, Monique JOYEUX était en première ligne pour recevoir les doléances des agriculteurs.

Mais avec son sens aigu de la défense des intérêts fédéraux, elle s'est acquittée des missions qui lui ont été confiées avec entrain et talent.

Chasseurs charentais, administrateurs et personnels lui souhaitent une bonne retraite, car la retraite n'est pas le début de la vieillesse mais le début d'une nouvelle vie.

Une page qui se tourne !

Carine DEMARLY a été recrutée au mois de mars pour remplacer Monique JOYEUX. Carine DEMARLY a travaillé comme secrétaire dans le milieu associatif pendant plusieurs années.

Avec son dynamisme et son esprit d'équipe elle s'est parfaitement intégrée au sein de la fédération et nul doute qu'elle sera à même d'assurer ce relais de la plus belle manière.

